

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

— VILLE DE DIE —

Version 2024
DOCUMENT À CONSERVER

ÉDITO du Maire

Cher Diois, chère Dioise,

L'équipe municipale a le plaisir de vous communiquer le premier Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à la sensibilisation de la population dans son ensemble. Ce document sera complémentaire du Plan Communal de Sauvegarde, rédigé prochainement, en lien étroit avec la Communauté des Communes du Diois.

Bien que les risques majeurs soient par définition des aléas qui ne se produisent que très rarement, **le risque zéro n'existe pas**. Notre mémoire collective dioise nous rappelle que notre vallée et nos montagnes ont déjà connu des éboulements, feux de forêts, inondations et épisodes de canicule et de sécheresse. Les risques sont bien présents, accentués par les dérèglements climatiques. **Il nous faut donc anticiper, ensemble.**

Le présent DICRIM recense les risques majeurs susceptibles de frapper notre commune. L'objectif est :

- d'informer sur les **dispositifs de prévention et de protection** adaptés à chaque risque,
- détailler les **comportements à adopter face au danger** en situation d'urgence.

En cas de crise, les services de l'État et les services municipaux seront là pour vous renseigner, vous aider et assurer la permanence des services publics.

Isabelle Bizouard, Maire de Die
et les membres de l'équipe municipale



SOMMAIRE

3	Sommaire
4	Le risque : qu'est-ce que c'est ?
5	Liste des catastrophes naturelles sur la commune
6	Inondation
7	Les bons réflexes face à l'inondation
8	Séisme
9	Les bons réflexes face à un séisme
10	Feu de forêt
11	Les bons réflexes face à un feu de forêts
12	Canicule et sécheresse
12	Les bons réflexes face à la canicule
13	Les bons réflexes face à la sécheresse
14	Mouvement de terrain
15	Les bons réflexes face à un mouvement de terrain
16	Transport de matières dangereuses
17	Les bons réflexes face à un accident de transport de matières dangereuses
18	Nucléaire
19	Les bons réflexes face à un accident nucléaire
20	Numéros utiles



LE RISQUE : qu'est-ce que c'est ?

Le risque est omniprésent dans notre quotidien. C'est un danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité.

Les risques sont classés en 3 groupes (ne sont donnés ici que ceux concernant la commune de Die) :

Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt, canicule et sécheresse, ...



Les risques de transport : matières dangereuses.



Les risques technologiques : nucléaire (faible).



LISTE DES CATASTROPHES NATURELLES SUR LA COMMUNE DE DIE (OU LIMITROPHE)

Incendie

08/2022 (Romeyer)

Sécheresse

06/2022

Incendie

03/2015

Mouvement de terrain

01/2014

Inondation

09/2012

Incendie

10/2009

Incendie

04/2008

Incendie

10/2006

Inondation

12/2003

Incendie

02/1998

Inondations

11/1994

Glissement de terrain

01/1994

Inondation

06/1993

Inondation

09/1992

Inondation

11/1982





RISQUES NATURELS

Inondation

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un peu d'information et d'histoire

Caractéristiques géologiques : les sols compacts, marneux-argileux, ne permettent guère l'infiltration des eaux pluviales. Les ruissellements sont importants, augmentant les débits des rivières d'une manière forte et imprévisible.

Décembre 2003 : crues de la Drôme et des affluents, Bez et Meyrosse. La route des Fondeaux est coupée à hauteur de la prise d'eau, la route est sous l'eau.

Une pile du pont des Chaînes est emportée, entraînant la fermeture de la D93 à hauteur de Chamarges. Une déviation par Marignac / St-Julien-en-Quint / Sainte-Croix est mise en place pendant 4 mois, un pont militaire installé pendant la durée des travaux.



LES BONS RÉFLEXES FACE À L'INONDATION

Avant

S'informer : écouter la radio (France Bleu Drôme Ardèche), suivre les informations sur le site : vigicrues.gouv.fr, prendre les informations sur le site de la commune mairie-die.fr, sur les panneaux lumineux, les réseaux sociaux.

Se préparer : mettre les appareils électroniques et électriques hors d'atteinte, mettre les produits toxiques également hors d'atteinte de l'eau, bien repérer le disjoncteur et les diverses vannes des réseaux d'eau de consommation.

Pendant l'évènement

Continuer à s'informer, prendre soin et aider les personnes pouvant être en difficulté (personnes âgées, personnes porteuses de handicap, etc.), ne pas tenter de se déplacer hors de son habitat (ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas rejoindre sa famille, etc.) sauf si un ordre d'évacuation est donné par les autorités, ne pas s'engager sur une aire inondée.

Après l'évènement

Ne pas consommer l'eau du robinet sans informations sûres des services sanitaires, ne rétablir le courant que sur des installations « sèches ».

Si vous êtes inondés, remettre en état l'habitation : aérer les pièces, désinfecter et rincer, chauffer dès que possible, puis évaluer les dégâts et contacter votre assurance. Sur le plus long terme, mettre en œuvre des mesures de protection.

Les zones inondables

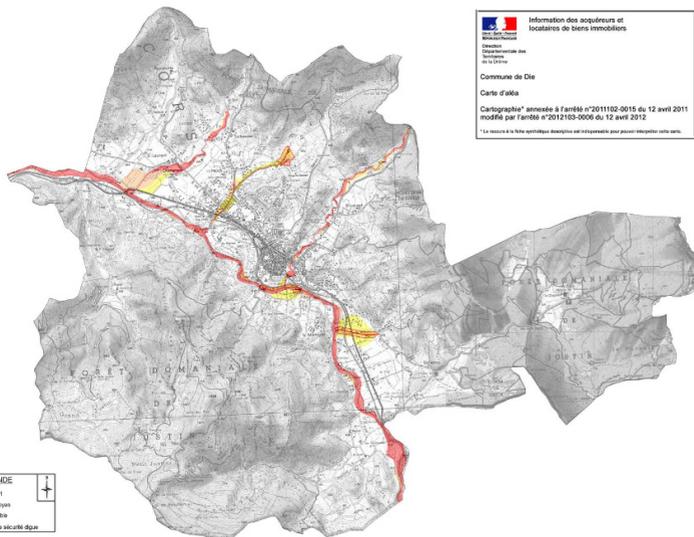
Rouge : aléa important

Orange : aléa existant

Jaune : aléa faible

Le ruissellement ...

Il n'est pas pris en compte sur la carte. Il est présent sur les flancs de montagne, à forte pente, peu végétalisés.





RISQUES NATURELS

Séisme

SÉISME – RISQUE MODÉRÉ NIVEAU 3

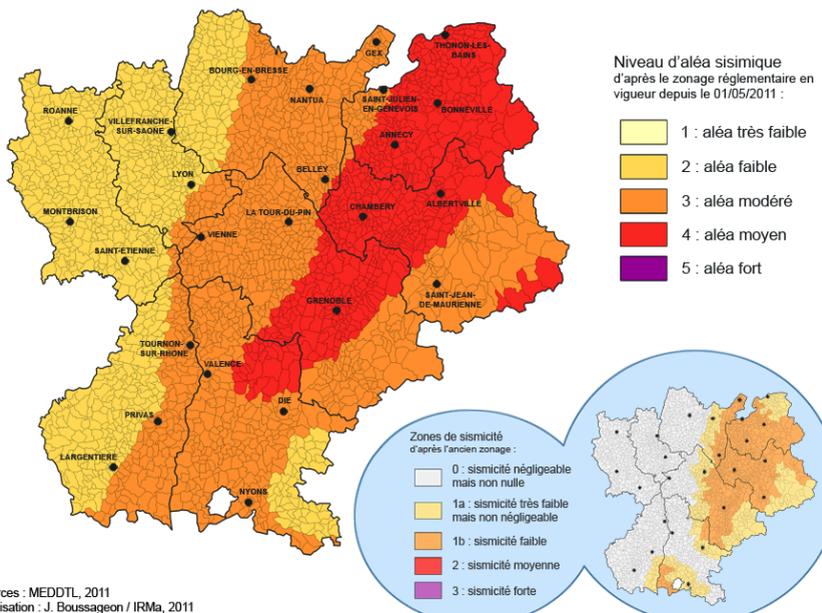
Un séisme est impossible à prévoir à l'avance. Il peut se produire à n'importe quel moment. Toutefois, des comportements adéquats peuvent être mis en place durant la secousse pour minimiser les conséquences du tremblement de terre.

Un peu d'information et d'histoire ...

11/2019 : le sol a tremblé peu avant midi, lundi 11 novembre, dans le Sud-Est de la France (épicentre : Le Teil). Secousse de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter ressentie dans la Drôme et l'Ardèche. Selon les données du Bureau central sismologique français, il s'agit du plus important séisme en France métropolitaine continentale depuis 2003.

04/1962 : tremblement de terre sur le Vercors (épicentre : Corrençon-en-Vercors). Magnitude 5.3, dégâts sur les bâtiments, au cimetière, etc.

1933-36 : « essaims » du Tricastin (suite de séismes) avec des dégâts marqués.



LES BONS RÉFLEXES FACE À UN SÉISME

Avant

Se préparer : bien connaître les emplacements du disjoncteur et les diverses vannes des réseaux d'eau de consommation pour pouvoir couper rapidement les réseaux, tenir à portée de main le kit d'urgence (voir p19).

Pendant l'évènement

Prendre soin et aider les personnes pouvant être en difficulté (personnes âgées, personnes porteuses de handicap), ne pas tenter de se déplacer.

Si vous êtes à l'intérieur : s'abriter sous un meuble résistant, sous un encadrement de porte, s'éloigner des vitres et miroirs, ne pas rester à proximité d'objets pouvant tomber.



Si vous êtes en voiture : s'arrêter et stationner loin des bâtiments, des lignes électriques, des arbres, puis arrêter le moteur et attendre la fin de la secousse.

Après l'évènement

- Se méfier des nouvelles secousses en restant dans un espace sécurisé. Évacuer l'habitation s'il y a un risque d'effondrement.

- Vérifier les éventuelles fuites au niveau des réseaux, couper si nécessaire les alimentations. Couper le courant et ne le rétablir que sur des installations « sûres ».

- Éviter les ascenseurs, éviter d'aller chercher les enfants à l'école (ils seront mis en sécurité par les enseignants).

- Ne pas téléphoner sans arrêt pour éviter la saturation des réseaux.

- Si vous êtes bloqué sous les décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en tapant sur un objet sonore (poutre, canalisation, etc).

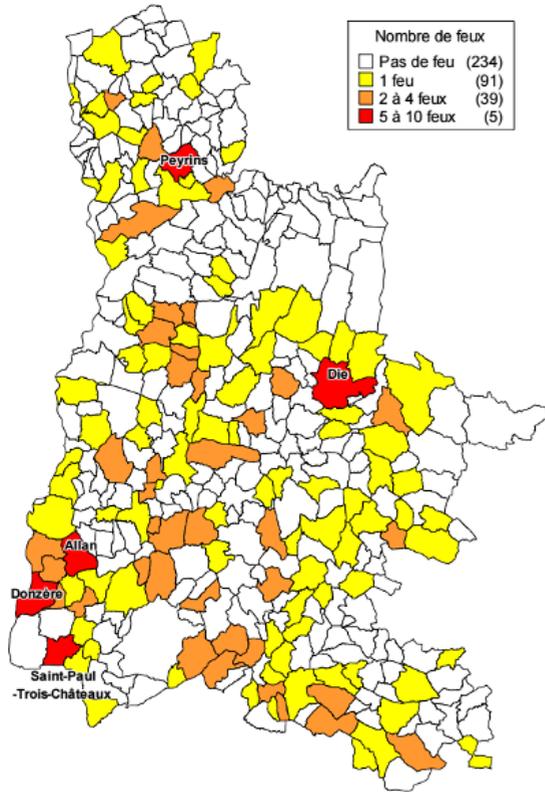
- Continuer à s'informer par les moyens possibles.



RISQUES NATURELS

Feu de forêt

2007-2015



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un peu d'information et d'histoire

Dans le département de la Drôme : depuis 2007, un peu plus d'un tiers des communes drômoises (135) ont connu des départs de feux de forêts. C'est un peu moins que sur la période précédente, 1998 / 2006 durant laquelle 171 communes avaient été impactées.

Au niveau de la Ville de Die : la commune a connu de nombreux départs de feux depuis les années 2000. Les superficies incendiées sont également plus importantes que dans la vallée du Rhône, du fait des conditions d'accessibilité difficiles par les sapeurs-pompiers aux foyers.

L'histoire récente, avec l'incendie des flancs de montagne surplombant Romeyer et ses quelques 383 ha détruits, nous rappelle que les conditions réunies pour un incendie de forêt sont désormais amplifiées par le dérèglement climatique et ses corollaires : sécheresse, canicule, évolution de la végétation.

Les incendies de plus d'un hectare sur Die :

- 02/1998 – 9 ha > Travaux
- 10/2006 – 1,5 ha > Malveillance
- 04/2008 – 1 ha > Travaux
- 10/2009 – 1,20 ha > Malveillance
- 03/2015 – 7,3 ha > Travaux
- 08/2022 – 383 ha > Foudre (Romeyer)



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX FEUX DE FORÊTS

Avant

Éviter : le barbecue près de la végétation, la cigarette en pleine forêt, des travaux extérieurs avec risque d'étincelle en pleine sécheresse. Ne jouez pas avec le feu !

S'informer : écouter la radio (France Bleu Drôme Ardèche), s'informer auprès de la Mairie (mairie-die.fr, panneaux lumineux, réseaux sociaux) et de la Préfecture via le dossier départemental sur les risques majeurs.

Se préparer : repérer les chemins d'évacuation et les abris potentiels. Débroussailler 50 m autour de son habitation, 10 m autour des voies d'accès.

Pendant l'évènement

Contactez les pompiers (18 ou 112), en localisant le plus précisément le point de départ du feu. Si possible, sans prendre de risques, commencer à combattre le feu.

Si vous êtes dans un bâtiment : ouvrir les accès au terrain, fermer les bouteilles de gaz, calfeutrer les bouches d'aération.

Si vous êtes en extérieur : s'éloigner dos au vent ou perpendiculaire à l'incendie, chercher un écran de protection (mur, rocher), ne pas sortir de la voiture.

Après l'évènement

Éteindre les petits foyers restants, faire l'inventaire des biens détruits et prendre contact avec son assureur.



VOTRE MÉGOT BRÛLE LA FORÊT

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME COMMUNE DE DIE
prevention-incendie-foret.com



Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques au feu de forêt



Alerter les pompiers

Dégager les voies de circulation

Fermer le gaz, couper l'électricité

Calfeutrer les issues

Ne pas s'exposer aux flammes



RISQUES NATURELS

Canicule et sécheresse

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un peu d'information et d'histoire

Canicules : Elles sont caractérisées par de fortes chaleurs diurnes et nocturnes, se prolongeant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Devant l'accentuation du dérèglement climatique, il faut s'attendre à une augmentation de ces évènements.

Sécheresses : Elles sont caractérisées par une absence de pluie pendant un temps long et souvent chaud, induisant une baisse des cours d'eau. La dernière date de l'été 2022. Devant l'accentuation du dérèglement climatique, il faut aussi s'attendre à une augmentation de ces évènements.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE CANICULE

Avant

S'informer : écouter la radio (France Bleu Drôme Ardèche), s'informer auprès de la Mairie (mairie-die.fr, panneaux lumineux, réseaux sociaux) et de la Préfecture.

Prévoir : Stocker quelques litres d'eau fraîche, maintenir sa maison le plus au frais possible en fermant les volets le jour.

Pendant l'évènement

Éviter les efforts intenses, en restant dans un lieu frais.

Donner des nouvelles, prévenir sa famille. Si un malaise survient, composer le 15.

Boire régulièrement de l'eau, d'autant plus qu'on est âgé.

Après l'évènement

Donner des nouvelles, prévenir sa famille.

Boire régulièrement de l'eau, d'autant plus qu'on est âgé.



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE SÉCHERESSE

Avant

S'informer : vérifier si un arrêté préfectoral a été pris (site de la Préfecture de la Drôme, site de la Ville de Die, panneaux lumineux, réseaux sociaux) concernant la restriction d'eau sur le bassin versant de la Drôme, appliquer les restrictions suivant le niveau de vigilance, allant de 1 à 4. Adopter les gestes d'économie de l'eau tout au long de l'année.

Prévoir : stocker l'eau de pluie, réutiliser les eaux de rinçage, etc. Au jardin et au potager, pailler.

Pendant l'évènement

Économiser l'eau, avec une utilisation parcimonieuse, en évitant les fortes consommations comme le remplissage des piscines.

Après l'évènement

S'informer : vérifier si un arrêté préfectoral a été pris (site de la Ville de Die, réseaux sociaux, panneaux lumineux, vigieau.gouv.fr) concernant la restriction d'eau sur chaque bassin versant du département de la Drôme, appliquer les restrictions annoncées suivant le niveau de vigilance, allant de 1 à 4. Adopter les gestes d'économie de l'eau tout au long de l'année.





RISQUES NATURELS

Mouvement de terrain

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

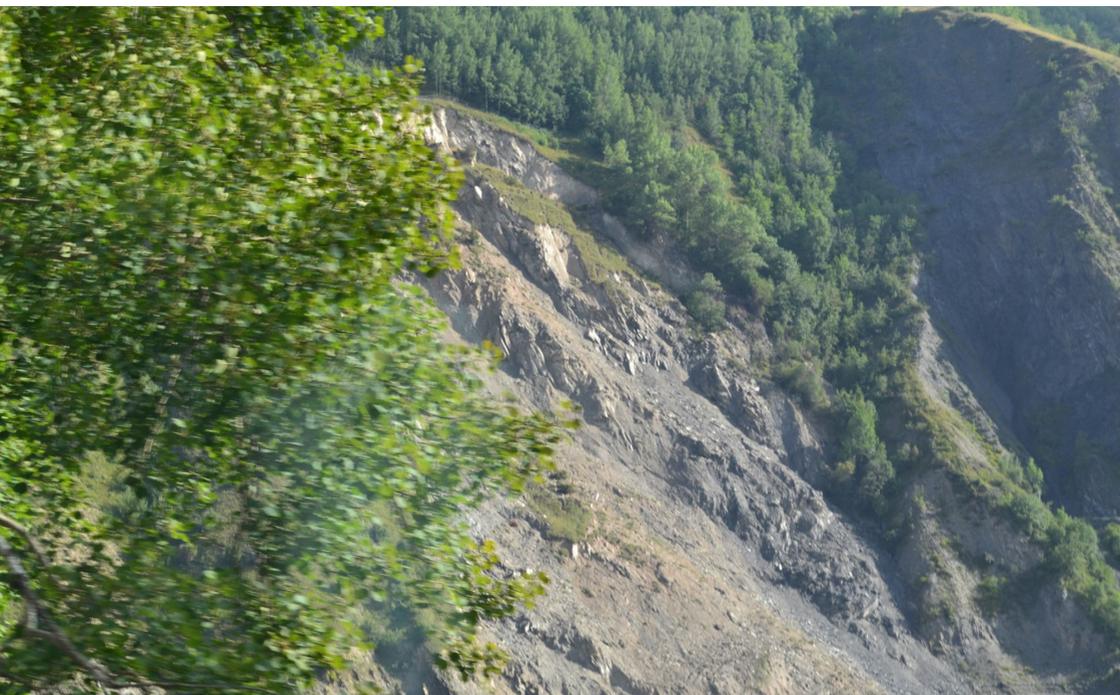
Un peu d'information et d'histoire

Caractéristiques géologiques :

Un mouvement de terrain prend son origine dans la nature et la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus d'érosion, favorisés par l'action de l'eau ou des changements de température, l'existence de failles. Des activités humaines (terrassement, déboisement, etc.) ou des événements météorologiques peuvent accélérer ces phénomènes.

Via infoterre.brgm.fr :

7 glissements de terrain et 4 éboulements sont recensés sur la commune : route d'Ausson, flanc du Mont Chabrarret, forêt de Justin, à proximité de la ferme des Pennes, etc. En revanche, aucune coulée de boue et aucun effondrement ne sont signalés.



LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Avant

S'informer : écouter la radio (France Bleu Drôme Ardèche), s'informer auprès de la Mairie (mairie-die.fr, panneaux lumineux, réseaux sociaux) et de la Préfecture via le dossier départemental sur les risques majeurs.



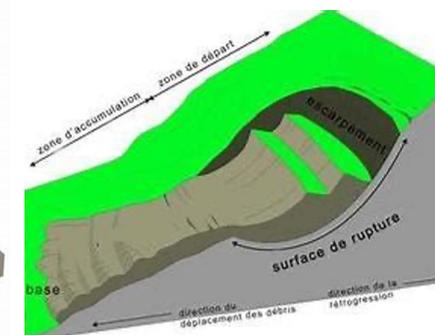
Pendant l'évènement

Contactez les secours en localisant le plus précisément le lieu concerné.

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, gagner les hauteurs.

Après l'évènement

Évaluer les dangers encore possibles, informer les autorités, éventuellement s'éloigner de la zone dangereuse, puis à terme, faire l'inventaire des biens détruits et prendre contact avec son assureur.





RISQUES DE TRANSPORT

Matières dangereuses

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

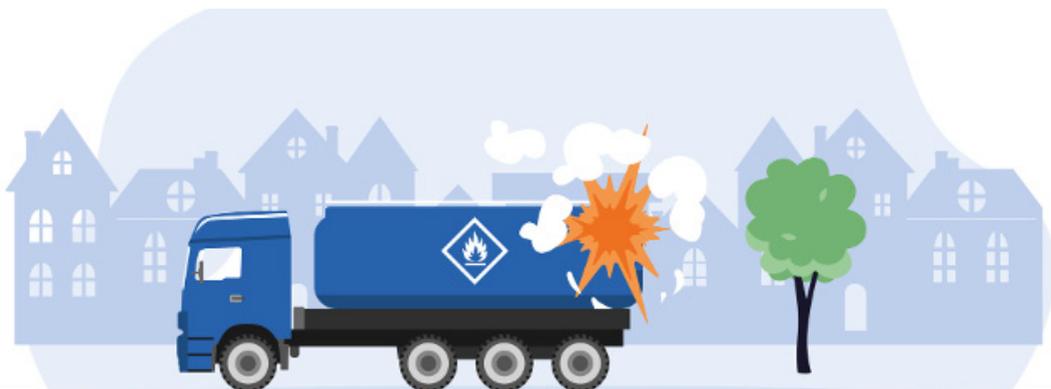
Un peu d'information et d'histoire

Le transport des matières dangereuses (TMD) est international. Il s'effectue par voies routières, fluviales ou maritimes, aériennes ou ferroviaires. La réglementation TMD vise à prévenir les risques pour les personnes, l'environnement, les biens.

Qu'est-ce que des matières dangereuses ? Ce sont des matières dont les propriétés physiques ou chimiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement. Parmi elles, on trouve notamment des matières explosives, inflammables, radioactives, toxiques, corrosives ou polluantes.

La Ville de Die est concernée par ce risque, la départementale D93 traversant d'Ouest en Est la commune. Ainsi, des poids-lourds circulent régulièrement pour assurer la liaison vers le Gapençais, à partir de Valence.

Si les accidents drômois les plus importants se situent en vallée du Rhône (Chantemerle-les-Blés le 26/9/2015 sur l'autoroute A7, un camion transportant 16m³ d'essence et 21m³ de gazole se renverse, coupant l'A7, pendant 12 heures ; Saint-Marcel-lès-Valence un camion transportant des bidons de peinture sur la N532 se renverse. La circulation est coupée pendant 14h, etc.), la Ville de Die ne déplore pas pour l'instant ce type d'accident.



LES BONS RÉFLEXES

Avant

S'informer : savoir identifier un convoi de matières dangereuses. Les pictogrammes et panneaux apposés sur les camions permettent de connaître les risques générés par les produits transportés. Les panneaux en losange avec symbole donnent le danger du chargement, les panneaux rectangulaires orange avec code, identifient dangers et produits.

Pendant l'évènement

Vous êtes témoin de l'accident :

> Mettez votre gilet jaune pour éviter le suraccident, en balisant le site, avertissant les autres véhicules, en éloignant les badauds, etc.

> Prévenir les autorités (pompiers 18 et 112, Ville de Die, gendarmerie), en précisant le lieu,

la nature du sinistre, le type de véhicule, la présence de victimes, et si possible, identifier le chargement.

> Ne pas fumer !!!

Si vous identifiez une fuite :

> Ne pas toucher le produit (si c'est le cas, rincer les zones de votre corps concernées et changez de vêtements), quitter et faire quitter la zone d'accident le plus vite possible, face au vent pour éviter un possible nuage toxique. Se mettre à l'abri dans un bâtiment proche, fermer les portes et fenêtres.

> S'informer : se conformer aux consignes de sécurité des autorités (via la radio, les sites de la commune, les réseaux sociaux, etc.).

N° 100	N° 101	N° 102	N° 103	N° 201	N° 202	N° 203
Explosifs	Explosifs classe 1.4	Explosifs classe 1.5	Explosifs classe 1.6	Gaz inflammable	Gaz comprimé liquéfié	Gaz toxique
N° 301	N° 401	N° 402	N° 403	N° 501	N° 502	N° 601
Liquide inflammable	Solide inflammable	Liquide ou solide à inflammation spontanée	Liquide ou solide présentant des émanations inflammables au contact de l'eau	Matières comburantes	Péroxyde organique	Matière toxique
N° 602	N° 701	N° 702	N° 703	N° 704	N° 801	N° 900
Matière infectée ou putricide	Matière radioactive catégorie I	Matière radioactive catégorie II	Matière radioactive catégorie III	Matière radioactive catégorie IV	Matière ou gaz corrosif	Matière ou objet présentant des dangers divers



RISQUES TECHNOLOGIES

Nucléaire

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un peu d'information et d'histoire

La vallée du Rhône, couloir nucléaire : pas moins de 3 centrales représentant 10 réacteurs maillent la vallée du Rhône. Ces réacteurs sont anciens, approchant ou dépassant les 40 années de fonctionnement.

Le risque nucléaire : l'organisme humain peut être exposé de deux façons : par irradiation ou par contamination en cas d'accident nucléaire majeur.

Une situation géographique favorable : la Ville de Die est séparée de la vallée du Rhône par plusieurs chaînes montagneuses. Les vents dominants (NO dominant à ONO – source : romma.fr) sont faibles. Ces critères installent la commune dans un secteur relativement protégé quant au risque nucléaire immédiat.



Sites nucléaires.
Source ASN

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

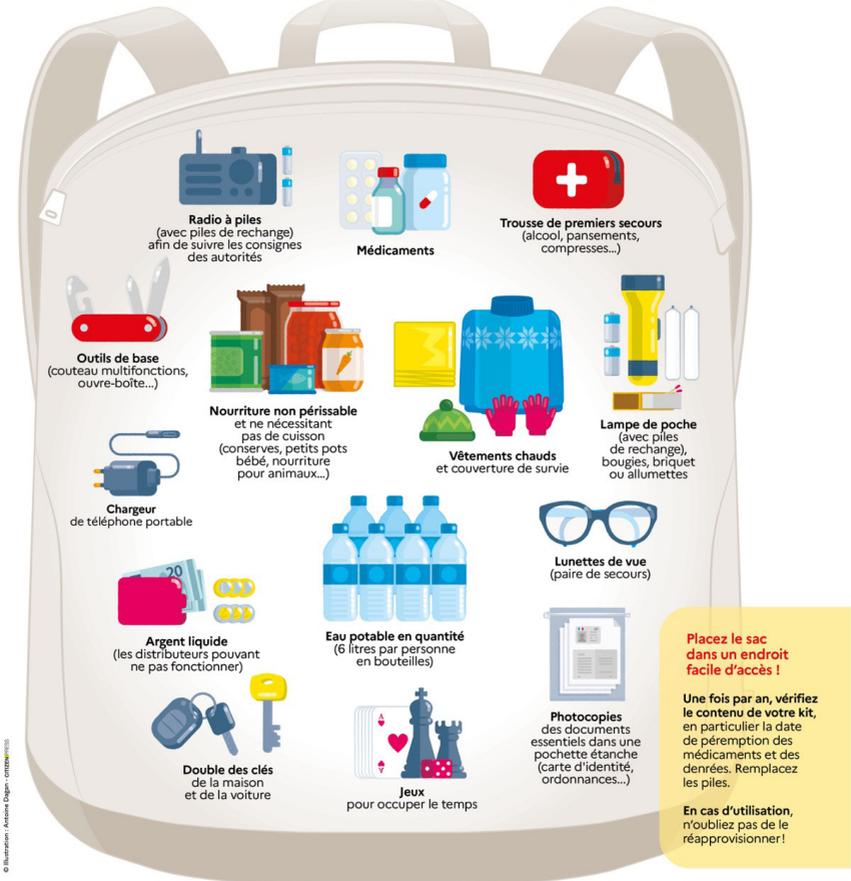
Se préparer, s'informer : les communes les plus impactées sont sur l'axe Nord / Sud de la vallée du Rhône. La Ville de Die disposera d'un temps de réactivité plus important si un accident nucléaire majeur se produit. Les bons réflexes sont les suivants :

S'informer : rester à l'écoute des radios locales et nationales, suivre les sites et réseaux sociaux dont ceux de la Préfecture de la Drôme, de la Ville de Die, des pompiers (SDIS), etc. Des consignes vous seront données en fonction de la situation, l'éventuelle distribution des comprimés d'iode sera organisée par les autorités.

Rester chez vous : couper la ventilation, fermer les portes et les fenêtres. Vérifiez votre kit d'urgence.

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



RENSEIGNEMENTS & NUMÉROS UTILES

Mairie - Accueil : 04 75 21 08 77
Astreinte élu : 06 74 95 31 14
Astreinte services : 06 74 95 31 14
Mairie - Service des eaux : 06 74 95 26 73
Police municipale : 06 78 06 85 89
Préfecture de la Drôme : 04 75 79 28 00
Gendarmerie : 17
Sapeurs-Pompiers : 18
Numéro d'urgence européen : 112
Numéro d'urgence à destination
des personnes malentendantes : 114
SAMU : 15
Orange : 08 000 83 083
ENEDIS : 04 75 79 62 13



Le DICRIM est un document obligatoire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur.

Cette version a été réalisée avec les participations de Sylvie et André Girard (Adjointe et conseiller municipal Ville de Die), Jacques Planchon (Conservateur du Musée de Die et Directeur des Affaires Culturelles), Christian Rey (Ancien responsable de la caserne des pompiers de Die, 8^{ème} Vice-Président de la CCD, conseiller municipal Ville de Die), Dominique Joubert (Adjoint Ville de Die), Myriam Belvaux (sismologue et inspecteur d'urgence pour l'Association française du génie parasismique).



Synthèse Dominique Joubert (Adjoint Ville de Die),
Conception graphique © Ville de Die